

Les Prenga sont libres

Hier soir, les Prenga ont retrouvé Péruwelz. Une centaine d'amis les attendaient sur le seuil de la porte de celui qui leur offrira le gîte et le couvert durant quelques jours, « Moustache », le président de la Croix Rouge locale. Des moments d'émotion intense.

Cassandra avait acheté dix roses pour Dile, l'amie de la famille. Mais il a fallu qu'elle attende quelques minutes pour les lui offrir. Serrée, embrassée, caressée par les amis venus lui dire « bienvenue chez toi », l'Albanaise s'est frayé un chemin jusqu'à la maison de Jacques Leclercq, dit Moustache, le président de la Croix Rouge locale, qui a décidé d'accueillir Dile et

ses enfants durant quelques jours, « le temps qu'ils se remettent les idées en place ».

Pour Dile, Majlinda, Elidona et Armando, le calvaire est terminé. Jean-Charles, qui a ramené les trois enfants à Péruwelz (ils sont arrivés une demi-heure avant leur mère, la conductrice du second véhicule s'étant perdue dans Bruxelles) explique : « Les bagages étaient prêts



Majlinda (à gauche), la fille aînée de 15 ans, et Elidona (11 ans, à droite) étaient radieuses. (Photo Bernard Libert)



Dile Prenga (au centre), la mère, est arrivée avec un peu de retard sur ses enfants, mais cela n'a rien changé à sa joie et à la chaleur de l'accueil de ses amis. (Ph. B. Libert)

quand je suis arrivé. Tout s'est remarquablement passé. Dans la voiture, ils ont raconté leur expérience, en s'appuyant sur les détails comme le bruit qui régnait au 127 bis, les tentatives d'évasion, etc. Mais ils sont surtout heureux de revoir leurs amis ». Les trois enfants n'ont pu retenir leurs larmes quand ils ont vu leurs compagnons de classe. « Tous les jours, il faisait un dessin pour toi », disait la maman de l'un d'eux, venue accompagner

son fiston. Et dans la maison de la rue du Moulin, l'heure n'était pas aux déclarations, elle était au partage de ces moments de bonheur si beaux qu'on les avait déjà imaginés impossibles...

Le calme revenu, Dile et ses enfants ont été invités par Jacques et sa femme dans un resto italien pour entamer le retour à la vie. Simplement. Pour oublier l'épreuve et espérer qu'elle ne se reproduise plus. Mais à Péruwelz, la vigilance reste de mise. Pour

les Prenga et les autres. Hier soir, on apprenait en effet qu'une famille tchèque était menacée d'expulsion elle aussi. « On continuera à se battre », disaient en chœur ceux qui, spontanément, s'étaient réunis devant la maison provisoire des Prenga. Loin de ces préoccupations, le petit Armando s'est offert un petit moussel. La chaleur de l'accueil lui avait rendu couleur et, qui sait, appétit...

Jean-Michel Soupart

Logés au Château Petit

Si M^{me} Sylvie Saroléa ne nourrit pas beaucoup d'illusions sur certaines pratiques de l'Office des Etrangers, elle a quand même été choquée par la tentative d'expulsion de dimanche matin. « La veille, lors de notre visite, le directeur du centre avait assuré qu'elle n'aurait pas lieu tant que la Chambre du Conseil de Tournai ne se serait pas prononcée. Nous avions d'ailleurs son accord pour l'annoncer à la famille ; j'estime que c'est un comportement infâme » !

La crise de nerfs de Dile Prenga lui a, à nouveau, permis d'éviter le retour forcé en Albanie où « les conditions économiques mais aussi médicales sont déplorable ». Or, M^{me} Prenga, son fils et ses deux filles doivent être suivis. C'est une des raisons de la nouvelle demande d'accueil pour motifs humanitaires « introduite à titre "gracieux" ». La loi ne prévoit pas de délai pour son examen par l'Office des Etrangers. Par contre, si la Chambre du Conseil prend une décision de libération, un ordre d'expulsion ne peut être exécuté tant que l'administration n'a pas statué. Une décision de libération signifie donc que la famille Prenga est libérée. Elle devrait être à l'abri de toute mesure coercitive durant un... certain temps.

Ce qui est sûr, par contre, c'est qu'elle est la bienvenue à Péruwelz où l'attend déjà un logement. Qui ne sera plus dépendant du CPAS. Il se situe au Château Petit, en face de l'hôtel de Ville.

Recours possibles

« Il s'agit d'un appartement avec deux chambres, explique Jean-Charles Van Wassenhove. Je leur fournirai le gîte, l'eau et l'électricité. J'avais été contacté par le président de la Croix-Rouge pour leur venir en aide. J'ai donc eu l'occasion



M. Van Wassenhove est prêt à abriter la famille Prenga.

de les rencontrer. Ce sont des gens très bien ; les enfants sont sages, sympas et intelligents ». Il a eu l'occasion de donner un peu de travail à M^{me} Prenga « dans cette grande maison où il y a toujours quelque chose à faire ». Elle abrite une sorte de petite communauté de personnes qui n'ont pas toujours eu de chance.

En outre, M. Van Wassenhove était prêt à employer officiellement M^{me} Prenga à son retour.

« Avoir un emploi est un élément très important dans le cadre d'un dossier de réfugiés », constatait l'avocate en notant que « des recours contre une décision défavorable tournaisienne sont encore possibles : en appel à Mons, en cassation ou à Strasbourg où la procédure peut durer des années. Ils ne sont pas efficaces dans la mesure où ces actions ne sont pas suspensives. Or, si une personne est expulsée entre-temps, un arrêt favorable n'est qu'une satisfaction intellectuelle. Nous avons gagné pour les Slovaques, par exemple, mais aucun n'est revenu » ! A ce moment, personne ne savait que l'Office des Etrangers allait libérer toute sa famille sans attendre l'avis (défavorable) de la Justice.

B.M.

La Chambre du Conseil de Tournai avait refusé leur libération

Hier, la Chambre du Conseil de Tournai a refusé la demande de libération des Prenga enfermés au 127 bis depuis dix jours. Leurs sympathisants étaient présents au Palais et avaient bon espoir. A juste titre puisque la famille est rentrée hier à Péruwelz, libérée par l'Office des Etrangers...

Depuis ce funeste lundi 24 février, la cité frontalière s'est mobilisée pour soutenir cette famille réduite à quatre personnes puisque le père a « disparu » depuis quelques mois. « Pour retarder l'ordre d'expulsion ; il serait actuellement en Angleterre », assure une dame. Elle faisait partie du groupe qui est allé manifester, samedi, au centre 127 bis et a retrouvé une cinquantaine

d'amis aux marches du Palais de Justice de Tournai, hier matin. Ils et elles étaient là pour soutenir, une fois de plus, Dile Prenga ; elle est arrivée vers 9h45, dans une fourgonnette bleue qui a dû replier ses rétroviseurs pour pouvoir franchir la porte cochère menant aux couloirs du temple de Thémis. Une bonne douzaine d'enfants étaient là, à agiter la

main comme les adultes, en silence, simplement. « J'aimerais bien que mon copain Armando revienne un jour, espérait Florentin, du haut de ses 8 ans en jouant machinalement avec sa petite auto. On n'est plus que 15 dans la classe, en deuxième et il nous manque. Vous savez, on a fait des lettres pour lui et ses deux sœurs ».

Une heure par jour

La pétition lancée par quatre mères d'élèves de l'Athénée a recueilli quelque 2.000 signatures à Péruwelz et 500 autres s'y sont jointes. « Si toutes les personnes en situation illégale bénéficiaient d'un tel soutien populaire, ce serait fantastique. C'est un élément qui plaide aussi en faveur de la famille et prouve son intégration », expliquait M^{me} Saroléa avant la comparution.

L'avocate nivelloise était assez optimiste dès le départ : « Le ministère de l'Intérieur bouge. M^{me} Prenga a cessé sa grève de la faim en prévision de l'audience très importante d'aujourd'hui. Par contre, je suis inquiète pour le cadet. Samedi, au centre fermé, cela allait encore mais nous sommes mercredi et cinq jours sans manger, c'est anormal pour un enfant de 8 ans. Ce n'est pas qu'il refuse de s'alimenter ; il est victime d'un blocage. S'il est libéré, il faudra qu'il soit aussi suivi médicalement et psychologiquement. Si ce n'était malheureusement pas le cas, il faudrait absolument l'hospitaliser » ! Cette assistante en droit international de l'UCL comprenait d'ailleurs mal pourquoi la direction du centre n'avait pas pris de mesures pour cet

enfant. On peut comprendre qu'il soit perturbé : la place d'un gamin n'est pas dans une chambre de 3 m sur 4 avec quatre lits superposés et, comme seule perspective, un couloir donnant sur une salle commune avec une seule télé. Ce n'est pas une heure de sortie journalière autorisée dans une cour entourée de barbelés, qui peut rendre le moral à un gosse.

Surtout quand il a vu sa mère en proie à une crise de nerfs. « Lorsqu'elle a décidé de faire la grève de la faim, elle a dû signer des papiers, explique une amie qui a pu discuter avec elle en attendant l'audience. Le médecin lui a dit qu'il ne la soignerait plus et on l'a privée de calmants » !

A 10h, la mère de famille albanaise se présentait devant la Chambre présidée par M.

Tollebeek ; elle en est sortie vingt minutes plus tard. « Le Parquet était critique sur le principe de la détention préventive, justifiée et proportionnelle à la loi. Par contre, il était particulièrement attentif au sort des enfants », commentait l'avocate assez optimiste.

Rappelons que l'audience d'hier ne concernait que la demande de libération et pas le fond du dossier comme on peut le lire ci-dessus. Hier, Dile Prenga pouvait à peine parler tant sa gorge était douloureuse. Fort amargée, elle retenait mal ses larmes au sortir du prétoire. Elle n'a pu dire faiblement que « Je vous remercie » à ceux qui étaient venus la soutenir.

Elle est remontée dans la fourgonnette en agitant à nouveau la main pour répon-

dre à toutes celles qui s'agitaient au dehors. Des deux côtés, on espérait que ce n'était pas un geste d'adieu ! Cela a bien failli l'être puisque la Chambre a tranché dans l'après-midi en refusant la libération conditionnelle.

Heureusement pour cette mère et ses trois enfants, l'Office des Etrangers avait décidé lui-même de les libérer... Peut-être par crainte de voir la Justice trancher en leur faveur et créer ainsi un précédent qu'exploiteraient volontiers les avocats des demandeurs d'asile. Toujours est-il que, peu après 17 h, Dile Prenga signait les derniers documents qui lui permettaient de quitter Sienokkerzeel avec ses enfants pour rentrer dans sa ville d'adoption, Péruwelz. Où on l'attendait impatiemment.

B. Mariaule